

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-018-17451/25/BM

■ Approbation de l'avenant n°2 au contrat de mandat avec la SPL Eau des Collines relatif à des travaux de réhabilitation de l'Ovoïde 117506

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°TCM 026-9071/20/BM du 17 décembre 2020, le contrat de mandat « Etudes et travaux d'investissement portant sur les travaux urgents de réhabilitation de l'Ovoïde » a été approuvé pour un montant de 5 200 000 euros HT.

Le chantier porte sur la réhabilitation de 1600 ml du collecteur principal d'eaux usées et du déversoir d'orage des Escourtines, sur la commune de La Penne-sur-Huveaune. Le chantier est réalisé en deux parties de 800 ml environ chacune. La partie 1 à l'aval est terminée, la partie 2 à l'amont est en cours de réalisation.

Dans le mandat initial, le montant des études et travaux était estimé sans diagnostic précis disponible du fait de l'inaccessibilité de l'ouvrage. Lors de l'exécution des travaux avant l'achèvement de la première partie, le Mandataire et son maître d'œuvre ont fait un bilan des dépenses réalisées et à venir au regard des réalités du chantier. Un avenant n°1, en date du 27 juin 2024, a acté une première augmentation portant le montant total du mandat à 7 555 606.72 €HT.

Depuis cet avenant des aléas imprévisibles ont impacté la fin des travaux de reprise du radier de l'ovoïde dans la partie 1. De plus les diagnostics complémentaires sur la partie 2 ont induit également de nouvelles augmentations de travaux. En effet des effondrements souterrains du réseaux ont été repérées sur la partie 2 du chantier entraînant une déviation immédiate de la circulation pour mise en sécurité.

Le montant des travaux est ainsi réévalué comme décrit par le maître d'œuvre dans les notes techniques transmises à la Métropole en décembre 2024 :

- La finalisation de la partie 1 a été complexifiée par une remontée de nappe importante, non envisagée jusqu'alors car non repérée dans les suivis piézométriques préalables à l'année 2024 exceptionnellement pluvieuse. Des injections de résine aquaréactive (pour lutter contre les infiltrations d'eaux de nappe) et un allongement des travaux de 3 mois ont conduit à une hausse des dépenses de 220 000 € HT supplémentaire.
- La réalisation du diagnostic de la partie 2 du chantier a conduit à réévaluer les travaux prévus de +1 680 000 € HT décomposés comme suit :
 - Modification de la technique de réhabilitation sur environ 160ml car l'ouvrage est plus dégradé que prévu (réalisation d'une coque structurante et reconstruction radier) : + 290 000 €HT,
 - Nécessité de sécurisation d'une zone d'effondrement de l'ovoïde par la mise en place d'une déviation de la circulation, son maintien pendant 6 mois et son enlèvement : + 250 000 €HT,
 - Augmentation de la durée des travaux liée aux deux sujets précédents et donc augmentation de la durée de pompage : + 140 000 €HT,
 - Travaux de reconstruction complète de l'ouvrage sur 80 ml, incluant le dévoiement d'un réseau d'eau potable DN 250 mm, la dépose d'un réseau d'assainissement amianté et la repose d'un réseau neuf, un pompage de secours supplémentaire de sécurité en temps de pluie (car pas de déversement possible en amont) : + 1 000 000 €HT.

Ainsi, une enveloppe totale supplémentaire de 1 900 000 € HT est présentée par le Mandataire, portant le montant des travaux à 8 300 000 € HT.

Depuis l'établissement du contrat initial, l'évolution des coûts est la suivante :

	Contrat initial	Contrat avec avenant n°1	Contrat avec avenant n°2
Etudes	450 000 €HT	511 402 €HT	650 000 €HT
Travaux	4 550 000 €HT	6 400 000 €HT	8 300 000 €HT
Révision de prix	-	367 748,64 €HT	476 220,36 €HT
Rémunération SPL (4% hors révision)	200 000 €HT	276 456,08 €HT	358 000 €HT
TOTAL	5 200 000 €HT	7 555 606,72 €HT	9 784 220,36 €HT

Ainsi pour résoudre les problèmes d'effondrement et mener à bien ces travaux dans leur intégralité pour assurer une sécurité structurelle du réseau souterrain, il est nécessaire de prévoir aujourd'hui une nouvelle augmentation de 2 228 613,64 € HT du mandat couvrant les aléas de fin de partie 1 et la réévaluation des travaux de partie 2.

Par conséquent, il convient d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de mandat d'études et de travaux d'investissement joint en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 035-2693/17/CM du 19 octobre 2017 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération n°2017407500 ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°TCM 026-9071/20/BM du 17 décembre 2020 approuvant le contrat de mandat d'études et de travaux d'investissement portant sur les travaux urgents de réhabilitation de l'Ovoïde (phase 1) ;
- La délibération n°TCM 011-16367/24/BM du 27 juin 2024 approuvant l'avenant n°1 au contrat de mandat avec la SPL Eau des Collines relatif à des travaux de réhabilitation de l'Ovoïde.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver l'avenant n°2 au contrat de mandat d'études et de travaux d'investissement portant sur les travaux urgents de réhabilitation de l'Ovoïde (phase 1).

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°2 au contrat de mandat d'études et de travaux d'investissement portant sur les travaux urgents de réhabilitation de l'Ovoïde (phase 1) afin d'augmenter le montant du contrat de 2 228 613,64 euros HT pour un nouveau montant total de 9 784 220,36 euros HT.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces relatives à cet avenant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe assainissement, en section d'investissement : autorisation de programme n°D410P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°170300600D, « Réhabilitation Ovoïde Eaux Usées Aubagne Marseille ».

Ces crédits relèvent de la politique « Services collectifs », de la sous-politique « Assainissement » et du programme « Assainissement » et seront exécutés par le service gestionnaire « 5DEZ1 ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Eau - Assainissement - Pluvial

Roland GIBERTI